

TARIFICATION APPLICABLE A COMPTER DU 01/01/2019
POUR LES PLATEAUX HUMOUR
(valable pour un plateau composé pour une représentation unique
et hors plateaux festivals)

La tarification forfaitaire s'applique pour des plateaux donnés dans des salles de jauge inférieure ou égale à 200 places et dès lors que le plateau d'humour est constitué majoritairement par des **artistes émergents**.

Pour les autres plateaux d'humour ou donnés dans des salles d'une jauge supérieure à 200 places, les conditions générales de perception de la SACD s'appliquent.

Quelles que soient la jauge de la salle et la composition du plateau (artistes émergents ou non), les plateaux humour donnés dans le cadre de festival (ou de galas de festival), ou dans des lieux signataires d'un traité général de représentation avec la SACD sont exclus de la présente tarification et restent soumis aux règles générales de perception de la SACD ou aux règles de perception prévues dans le traité général ou dans le traité « festival ».

Le forfait s'applique pour chaque représentation. Le forfait n'est pas minorable et vaut pour l'ensemble des œuvres du répertoire SACD représentées.

Les représentations « au chapeau » ou « en libre participation » sont considérées comme des représentations sans billetterie.

BILLETTERIE / CONDITIONS D'ENTREE	Jauge Salle	Jauge Salle
	≤ 100 places	101 à 200 places
Gratuit (sans billetterie)	40 € H.T.	55 € H.T.
Payant	60 € H.T.	85 € H.T.

Les sommes perçues au titre des droits d'auteur seront majorées, lors de la facturation, de la TVA au taux en vigueur, en application de l'article 279 du Code Général des Impôts.

Les forfaits indiqués ci-dessus comprennent, outre les droits d'auteurs, la contribution à caractère social et administratif (1/10^{ème} des droits).

Les plateaux d'humour donnés dans un cadre Amateur sont soumis à la tarification spécifique des représentations Amateur.

La SACD se réserve le droit de faire effectuer, à tout moment, la vérification des conditions d'exploitation par ses représentants.